

DYNAMIQUES SOCIALES

BULLETIN D'INFORMATION DU DÉPARTEMENT DE RECHERCHE SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES



JANVIER – AVRIL 2024
N° 4

SOMMAIRE

Editorial	1
Thématique libre	2
1. <i>Représentations des pratiques de pêches durables et non durables au Gabon</i> BADJINA EGOMBENGANI Linda Joëlle	2
2. <i>Pourquoi les Gabonais deviennent-ils de plus en plus pauvres?</i> TOUNG NZUE Jérôme.....	5
3. <i>Les raisons du report du mariage dans les couples</i> BALONDJII Steeve-Thierry.....	7
Vie du département	10
1. Publication.....	10
2. Candidature au CAMES, Session Juillet 2024.....	10
Èvènement à venir	10
Infos en images	10
Présentation des auteurs	16

EDITORIAL

Par **RENAMY ZIZA SOUGOU Judith Rachel**,
Chargée de Recherche
Laboratoire de Recherche sur les Espaces de Travail, les Identités et le Changement Social (LARETICS-IRSH)



Le Département de Recherche sur les Dynamiques Sociales (DRDS) fait partie de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH) situé sur le Campus de l'Université Omar Bongo (UOB). Créé en 1976 sur le décret n°01181/PR/MRSEPM du 18 décembre 1976, l'IRSH est un établissement public à caractère scientifique et technique chargé de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de recherche scientifique.

01/16

Le DRDS vient de se doter d'un nouveau Bulletin d'informations appelé Dynamiques Sociales. Ce Bulletin qui paraît quadri semestriel est consacré à la diffusion des recherches effectuées dans le cadre des quatre (4) laboratoires qui composent ledit Département, à savoir :

- le Laboratoire de Recherche sur les Espaces de Travail, les Identités et le Changement Social (LARETICS);
- le Laboratoire de Recherche sur la Famille, la Santé et le Corps (LAREFSAC);
- le Laboratoire de Recherche sur l'Environnement, la Gouvernance et les Institutions Publiques (LAREGIP);
- et le Laboratoire de Recherche sur les Conduites Humaines et Pratiques Sociales (LARCHPC).

Ainsi, les problématiques traitées par les chercheur(e)s en fonction de leurs spécialités permettent de réitérer l'idée d'un croisement des axes de recherches.

Ce nouveau Bulletin a pour finalité de rendre visible et de valoriser les travaux des chercheurs au sein et en dehors du DRDS.

Ces travaux de publications peuvent être des résumés de recherche en cours, des résumés d'interventions scientifiques dans les colloques, des évènements scientifiques à venir, des comptes rendus de lecture, de journées de réflexions ou de journées d'étude.

THEMATIQUE LIBRE



Représentation des pratiques de pêche durables et non durables au Gabon

Par **BADJINA EGOMBENGANI Linda Joëlle**,
Chargée de Recherche.
Laboratoire de Recherche sur les Espaces de Travail, les Identités et le Changement Social (LARETICS-IRSH)



L'étude du développement durable appliquée au secteur de la pêche au Gabon a déjà été abordée sous l'angle des ressources menacées et des mangroves dégradées (cf. Ona Ona, thèse de doctorat, 2019), de la gestion durable des ressources halieutiques et de leur écosystème (cf. Ekouala, thèse de doctorat, 2013), de la coopération internationale dans le cadre de l'exploitation des ressources halieutiques (cf. Bignoumba, 2007), de l'implication de la pêche artisanale maritime, notamment des activités anthropiques, dans la dégradation de l'environnement (cf. Badjina Egombengani, 2019), etc. « Avec une flotte d'approximativement 1200 pirogues le long de la côte, la pêche artisanale maritime gabonaise se caractérise par une grande diversité

d'engins et de techniques de pêche et est pratiquée par une variété de communautés (Bignoumba, 1998) » Cardiec (2021 : 16). Cette diversité du point de vue technologique répond-elle aux principes d'une pêche durable ? Celle-ci étant le fait de « répondre à nos besoins actuels tout en préservant les océans pour les générations à venir ». A partir de ce constat, cette contribution voudrait apporter un éclairage sur la perception des acteurs de la pêche artisanale maritime au Gabon, en l'occurrence les pêcheurs artisans, sur leurs méthodes de pêche et partant sur des notions telles que « développement durable », « pêche illégale », « pêche intensive », « surpêche » ou encore « pêche durable ». Aussi, cette étude est une contribution dans la base de données des études sur le rapport des pêcheurs à leurs environnements de travail. L'objectif étant de voir, par l'analyse anthropologique, si ces notions, pour notre panel d'enquêtés, recouvrent le sens sémantique officiel et correspondent à la réalité à laquelle elles renvoient. Pour y parvenir, nous avons relevé les interrogations suivantes : que pensent les pêcheurs artisans de leurs méthodes de pêche et des notions telles que « pêche illégale », « pêche intensive », « surpêche » ou encore « pêche durable » qui peuvent les définir ? Pour y répondre, nous prévoyons que la compréhension et la définition des notions sus-citées est très variable d'un individu à un autre, voire d'une communauté à une autre.

Méthode

Cette étude est basée sur les résultats d'une enquête de terrain réalisée dans les communes de la province de l'Estuaire, en février 2023 : notamment dans la commune de Libreville, précisément au « débarcadère des mulets » dans le quartier d'Ambowè et dans la commune d'Owendo, précisément au Port. Dix (10) pêcheurs en activité, de diverses nationalités (gabonaise, camerounaise, nigérienne et congolaise), et dont l'âge variait entre 32 et 49 ans, ont pu être interrogés. Et comme techniques mobilisées durant la phase de collecte des données sur le terrain, l'on note : les entretiens individuels et les groupes de discussion. L'entretien de type semi-directif au moyen d'un guide d'entretien nous a permis de collecter des données qualitatives auprès de ces pêcheurs.

Résultats

Les premiers résultats de cette étude révèlent, à propos des notions telles que : « pêche illégale », « pêche intensive », « surpêche » ou encore « pêche durable », que les enquêtés, notamment les pêcheurs marins artisans, ont des perceptions et définitions personnelles de ces expressions. En effet, pour la pêche illégale par exemple, certains pensent que : c'est une « *pêche qui n'est pas autorisée par les hautes autorités ou par l'Etat* » ; ou encore, « *c'est quand la police vous demande d'arrêter* », mais aussi « *c'est une pêche qui est normalement interdite, mais ça dépend du moment puisque la pêche est régulièrement interrompue selon les périodes* », « *C'est ce qu'on n'a pas le droit de faire, la pêche qu'on interdit* », « *C'est la pêche qui est interdite selon la loi : ça peut être la méthode ou l'endroit qui sont interdits* ».

Pour la pêche « intensive », selon eux, c'est le fait de « pêcher plus qu'il ne vous en faut, la surcharge » ; ou « c'est quand on pêche beaucoup trop » ; c'est aussi « lorsque vous dépasser un quota autorisé », ou encore « c'est simplement beaucoup pêcher », « une grande activité de pêche » ; « c'est lorsqu'on pêche en abondance, en très grand quantité ». Pour la « surpêche », c'est compris comme le fait de « pêcher pendant une longue période » ; « une pêche à long terme » ; « quand on pêche longtemps des mois et des mois » ou encore « quand on programme de pêcher pendant une longue période ». Pour l'expression « pêche durable », ils comprennent : « pêcher pendant très longtemps ».

Discussion

Les définitions des notions des enquêtés démontrent qu'elles sont liées essentiellement aux notions de « temps » et de « quantité ». En effet, pour la grande majorité des répondants, ces notions renvoient à ce qui est « interdit » comme notamment le fait de pêcher longtemps en dehors des périodes dites légales ; ou de prélever des quantités trop importantes de la ressource halieutique. De ce fait, les expressions sus-mentionnées en lien avec le développement durable renvoient à des contraintes et obligations qui leurs sont imposées par les autorités plutôt qu'à une réelle prise en compte des problématiques liées à une gestion durable de la ressource halieutique. Enfin, on peut également noter une confusion dans ces définitions notamment du point de vue de la réalité à laquelle celles-ci renvoient réellement.

En conclusion, il semblerait que la perception du développement durable et autres notions qui s'y rattachent, semble encore confuse et réduite à un rapport de force et d'obligations entre les pêcheurs et les autorités en charge du secteur de la pêche artisanale maritime. De plus, de ces premiers résultats d'enquête, il ressort également que les définitions retenues par les acteurs de la pêche artisanale sont effectivement variables, individuelles et marquées par l'environnement culturel de chaque individu, plutôt que par des connaissances objectives de celles-ci.

Références bibliographiques

Badjina Egombengani L. J. (2019). *Impacts des activités anthropiques sur le littoral de l'Estuaire : cas de la pêche artisanale maritime dans les communes d'Owendo et d'Akanda, Revue Gabonaise d'études stratégiques et de sécurité maritime*, Laboratoire de recherche sur les systèmes portuaires, Editions du CENAREST, pp. 113-134.

Bignoumba, G. (2007). *Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon, Les Cahiers d'Outre-Mer*, 240, pp. 393-404. <https://doi.org/10.4000/com.2545>

Cardiec F. (2021). *Pêche artisanale maritime au Gabon : caractérisation, spatialisation et aires marines protégées*, Thèse de doctorat, Université de Bretagne occidentale – Brest, 206 p.

Ona Ona J. (2019). Gestion durable des ressources halieutiques en Afrique Atlantique Centre-Est : Cameroun-Congo-Gabon : Perspectives d'une politique de régulation sous-régionale, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Nantes, 311 p.

Pourquoi les gabonais deviennent-ils de plus en plus pauvres?

Par **TOUNG NZUE Jérôme**,
Chargé de Recherche.

Laboratoire de Recherche sur
l'Environnement, la Gouvernance et les
Institutions Publiques Social (LAREGIP-IRSH)



En 2023, le Gabon est classé pays le plus riche d'Afrique centrale (CEMAC), selon le PIB/habitant, soit 19197 dollars, suivi de la Guinée Equatoriale (1851 dollars) ; du Congo Brazzaville (5155 dollars) ; du Cameroun (4665 dollars) ; du Tchad (1787 dollars) et la RCA (1127 dollars). Par ailleurs, le Gabon a un PIB parmi les plus élevés du continent africain avec une population modeste (soit 9995 milliards de francs CFA, avec 2,341 millions d'habitants en 2021, selon la Banque Mondiale).

Ce qui place le Gabon dans la fourchette supérieure des pays à revenu intermédiaire.

Le Gabon a donc tout pour se développer et assurer un niveau de vie correcte à sa population. Ce n'est malheureusement pas le cas notamment concernant le classement de l'indice de développement humain (IDH) où le pays occupe la 112ème place sur 191. Et, depuis plus d'une dizaine d'années, les Gabonais se sont appauvris pendant que les habitants des autres pays sont devenus plus riche.

Comment comprendre et expliquer un tel décalage ?

1. FMI : un rapport qui accuse !

Un récent rapport rendu officiel à travers un point de presse tenu à Libreville, le 10 juin 2024, par Représentant résident du FMI au Gabon indique que sur les dernières décennies, le Gabon a connu peu de progrès. En revanche, le pays a régressé dans bien de domaines en matière économique et sociale : en 1990, un Gabonais moyen qui gagnait 100.000 F.CFA, gagne 80.000 F.CFA en 2024. Chez les autres pays d'Afrique subsaharien, un habitant moyen qui gagnait le même montant, la même année, gagne aujourd'hui 130.000 F.CFA. Dans la même veine, « un habitant dans les pays qui sont de même niveau de revenu que le Gabon, s'il gagnait 100.000 F.CFA en 1990 ; aujourd'hui, il gagne 285.000 F.CFA ».

En clair, depuis les années 1990, jusqu'à présent, les Gabonais se sont appauvris pendant que les habitants des autres pays subsahariens se sont enrichis, et notamment ceux des pays à revenu intermédiaire comme le Gabon. Soit un gap de 185. 000 F.CFA.

Ce recul du niveau de revenu des gabonais s'est accompagné d'un accroissement du taux de chômage, soit 36% de la population totale et plus de 40% chez les jeunes diplômés.

Pour Monsieur Gomez Agou, Représentant du FMI au Gabon, cette situation a fait le lit de la pauvreté dans ce pays à revenu intermédiaire. Ainsi, depuis près de trois décennies plus d'un (1) Gabonais sur trois (3) est considéré comme pauvre.

Comment expliquer ce paradoxe de pays à revenu intermédiaire supérieur et appauvrissement des ménages ?

2. Des mesures volontaires d'appauvrissement des ménages

Certes, selon le FMI, la situation du Gabon s'est dégradée notamment du fait du « manque de transparence, de la mauvaise gestion des ressources minières et pétrolières, et ce, pendant des décennies, ainsi qu'un endettement très rapide ». Cependant, l'accroissement de la pauvreté au Gabon se justifie surtout par une inégale redistribution des richesses nationales où près de 90% de la richesse du pays est accaparée par moins de 10% de la population. Cette réalité s'est aggravée ces dix dernières années par une conjonction de mesures iniques prises par le pouvoir déchu. Il s'agit notamment du gel des recrutements, des reclassements, avancements, des concours et des mises en stage depuis 2013.

Ces mesures volontaires de précarisations et d'appauvrissement des ménages ont eu pour principal effet immédiat le blocage des salaires et le chômage de jeunes diplômés. Résultat : avec un salaire bloqué, des enfants au chômage et un coût de vie sans cesse croissant, le niveau de vie des ménages ne pouvait que chuter. La situation était plus dramatique pour les retraités qui ne touchaient qu'une pré-pension non arrimée au nouveau système de rémunération.

D'où, un appauvrissement accéléré des ménages et une précarisation généralisée des populations ; en lieu et place de l'émergence promise pour 2025 (Toung Nzuè, 2016).

3. Comment Y remédier ?

Pour y remédier, le FMI recommande de revenir à la transparence ; de revoir le niveau d'endettement du pays et de diversifier l'économie. Le Fonds Monétaire International encourage donc les nouvelles autorités à plus de transparence, en publiant tous les contrats tant pétroliers que miniers et « à faire l'audit du secteur pétrolier et à examiner la gestion de l'ensemble des entreprises publiques du pays », Dzonteu (2024).

Concernant la diversification de l'économie, la question se posera toujours de savoir comment diversifier l'économie quand l'Etat est considéré au Gabon comme un héritage à transmettre, à travers notamment l'appropriation des postes administratifs et politiques ? Dans cette privatisation de l'Etat, la classe dirigeante qui s'est appropriée de façon quasi exclusive de la manne pétrolière et financière du pays depuis les années 1960 n'a jamais cherché à s'autonomiser en

l'investissant dans des activités économiques à transmettre à leurs descendants. De fait, au Gabon, la seule activité génératrice de revenus confortables est l'activisme politique ou associatif et non les activités économiques. Dès lors, au lieu de créer les entreprises pour s'enrichir, les Gabonais créés plutôt les partis et les associations politiques. Et, ces dix dernières années, au lieu que ceux qui ont accaparé l'essentiel de la richesse du pays créés des entreprises pour résorber le chômage, ils se sont plutôt lancer dans la création d'associations politiques très dispendieuses (AJEV, Young Team, etc.). Aussi, le recrutement de jeunes désœuvrés se réduisait-il à s'inscrire dans ces associations pour bénéficier de quelques subsides, le plus souvent, en période électorale.

C'est pourquoi, au-delà de la restauration des institutions attendue, la jugulation de la pauvreté au Gabon passe aussi par une remise en cause des moyens de captation des richesses du pays par la majorité des compatriotes qui veulent sortir de la précarité mais n'appartenant pas à l'oligarchie locale. Car, dans l'imaginaire du Gabonais, seule la politique permet de sortir de la précarité. Dans ces conditions, sortir les Gabonais de la précarité uniquement en comptant sur les nominations administratives et politiques ? De même, Comment croire qu'on pourra développer le pays quand l'Etat soutien davantage les entrepreneurs politiques que les opérateurs économiques ?

Références bibliographiques

Dzonteu D.-C. (2024). « un Gabonais sur 3 est considéré comme pauvre, rapporte le Représentant résident du FMI », Gabonreview, www.gabonreview.com (Consulté le 12/06/2024).

Toung Nzuè J. (2016). Le Gabon et leurre de l'émergence. Peut-on émerger par procuration ?, Paris, Publibook.

Les raisons du report du mariage dans les couples

Par **BALONDI Steeve-Thierry**

Chargé de Recherche.

Laboratoire de Recherche sur la Famille, la Santé et le Corps (LAREFSAC-IRSH)



Les Gabonais et les Gabonaises ne sont généralement pas opposés au mariage, quel que soient les milieux sociaux auxquels ils appartiennent et le niveau d'instruction qu'ils ont. Ils souhaitent au contraire se marier une fois que les conditions, psychologiques (liée à la confiance mutuelle), matérielles et financières le permettent.

C'est en revanche auprès des jeunes, surtout parmi les élèves et les étudiants que la question de la désaffection relative à l'égard du mariage et d'ajournement de celui-ci, pour des raisons scolaires et de retard d'insertion professionnelle, se pose avec beaucoup plus d'acuité. Les raisons du report de mariage chez cette couche de la société sont liées à la prolongation de la scolarisation et au retard à l'emploi stable. Dans cette incertitude, des modes d'accès plus informels à la conjugalité sont préférés. Les élèves et les étudiants souhaitent majoritairement d'abord terminer leurs études, ensuite, trouver un emploi stable avant d'envisager tout engagement matrimonial officiel. C'est ce qui explique que le report de mariage soit aussi répandu où la durée de la formation est de plus en plus longue (Balondji, 2014).

La question liée aux difficultés financières peut aussi expliquer le report du mariage dans les couples gabonais. La crise économique entraîne une paupérisation importante. Plusieurs couples sont dans la précarité à cause du chômage et vivent avec les bas salaires. Les difficultés financières réduisent le pouvoir d'achat des ménages ainsi que la capacité d'affectation des ressources financières et matérielles nécessaires à l'organisation d'un mariage et à la constitution de la dot. Le mariage arrive donc beaucoup plus tardivement qu'hier faute de disposer de moyens financiers conséquents et d'avoir le soutien familial requis pour son organisation.

Aux côtés des difficultés financières, l'appréhension des formalités du mariage (traditionnel et civil) constitue une autre cause du report de mariage. Beaucoup de personnes redoutent le mariage parce qu'elles se nourrissent des rumeurs au lieu de se renseigner directement auprès des services d'état civil des mairies ou de rencontrer la belle-famille pour avoir des renseignements fiables sur les formalités et les commodités du mariage coutumier et civil. Ces personnes manifestent parfois une forme de refus du mariage civil surtout en milieu populaire et analphabète. Un nombre important estime que le mariage civil est « l'affaire des blancs » ou « la corde au cou » (Balondji, 2018).

La différence d'âge dans le couple, notamment entre les élèves, les étudiantes et leurs amants est également un argument souvent évoqué du report du mariage. La question de la différence d'âge dans un couple pose énormément de problèmes par rapport à l'organisation d'un mariage lorsque la relation est intéressée. Dans ce cas, les couples préfèrent d'abord vivre maritalement espérant soit se séparer plus tard soit rencontrer ou renouer contact avec quelqu'un(e) qui leur convienne le mieux. Les femmes plus que les hommes ne souhaitent pas franchir l'étape du mariage pour ne pas se sentir obligées d'assumer une décision qu'elles n'ont réellement pas prise par amour. Les hommes optent pour une « période d'observation » relativement longue, testant dans les détails les qualités de leurs partenaires (en matière de courtoisie, de bienveillance, de procréation, de libéralité et de soumission) avant de s'engager dans le mariage.

Le report du mariage révèle chez un grand nombre d'hommes et de femmes le manque de confiance réciproque. Les partenaires craignent de s'embourber dans une relation sentimentale incertaine alimentée par de problèmes de jalousie et des soupçons d'infidélité. Certaines personnes (hommes et femmes), ayant précédemment vécu une déception amoureuse ou une rupture douloureuse, ne souhaitent généralement plus rien construire, de peur d'être de nouveau confrontées aux situations similaires. Prêts à tous les engagements auparavant, elles ne veulent parfois plus rien envisager, ni mariage ni enfant, sans prendre des précautions. Ces personnes ont désormais le sentiment tenace qu'elles peuvent se tromper à tout instant et ne font plus confiance à leur jugement.

Les individus engagés en couple ne sont parfois pas très sûrs des sentiments qu'ils éprouvent l'un à l'égard de l'autre ainsi que leur pérennité. Les difficultés et les scandales dans les couples, l'accentuation des ruptures d'unions et les discours péjoratifs sur les déboires d'hommes et de femmes trahis par leurs partenaires occupent une place importante dans les sujets de conversations. Les individus se résignent carrément à ne plus envisager une vie de couple sans tromperie.

Références bibliographiques

Balondji S.-T. (2018). « Motivations et significations des formes matrimoniales en milieu urbain gabonais », in *L'Afrique des familles. La famille dans l'Afrique contemporaine, entre changement et permanence*, Paris, L'harmattan (coll. Etudes africaines), pp.53-67.

Balondji S.-T. (2014). « Mutations des conventions matrimoniales en milieu urbain gabonais : Des cohabitations sans mariage » in *Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie*, Kasa bya kasa, Abidjan, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, n°25, pp.7-23

VIE DU DEPARTEMENT

1. Publication



• Articles scientifiques

- TOUNG NZUE J. & MOUSSAVOU G. (2024).

« Election présidentielle de 2016 au Gabon décryptée par les observateurs internationaux ». Lyon, *Collections Pluraxes / Monde*, Vol. 2, N°4 / Janvier 2024, 118-136.

- RENAMY ZIZA SOUGOU J. R. (2024).

Analyse des relations entre interface "vie au travail-vie privée" et ses effets sur l'engagement affectif: le rôle modérateur du bien-être psychologique au travail, *AcCollection Pluraxes/Monde*, vol.2(4), 246-280, ISSN PRINT: 2960-0715.

- ETOUGHE-EFE J.-E. & TOUNG NZUE J. (2024).

« Covid-19 et gestion des fatalités à l'Assemblée Nationale du Gabon », in Midzié Abessolo et al. (coord.), XIIIème législature de l'Assemblée Nationale du Gabon (2019-2023). Une législature d'exception. Libreville, Editions Ntsame, 190-207.

- MOUSSAVOU G. (2024).

« Election présidentielle de 2016 au Gabon décryptée par les observateurs internationaux », *Collection Pluraxes/Monde*, vol.2, n°4, 118-135.

- **MAYILA Inna Gabrielle épouse GAWANDJI O. (2024)**. « Salariat féminin et changements sociétaux. Le féminisme d'appropriation et le féminisme trompeur au Gabon, *Revue Oudjat en Ligne (OeL)*, n°7, vol.1, janvier 2024, ISSN : 3005-7566.

2. Candidature au CAMES, Session Juillet 2024

- Dre. RENAMY ZIZA Judith Rachel SOUGOU

EVENEMENTS A VENIR

- Ouvrage collectif sur le thème "**Les dynamiques sociales au Gabon**".
- Vernissage: Revue Gabonaise des Conduites Humaines (RGCH). **La journée de travail continue**. "En hommage au Pr. BOULINGUI Jean-Baptiste". Sous la direction de RENAMY ZIZA SOUGOU Judith Rachel & ETOUGHE-EFE Jean-Emery.
- Journée de réflexion et d'échange sur le thème : Vers la dépénalisation de l'avortement au Gabon ?

INFOS EN IMAGES

ACTIVITES DRDS ET IRSH

- **Montée du drapeau**
(02 Janvier 2024 - CENAREST)



- **Installation des membres de la nouvelle Direction par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
(14 Février 2024 - ENSET)



Photo 6: Photo de famille autour du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

- **Passation de service entre l'ancienne et la nouvelle Direction de l'IRSH**
(19 Février 2024 - CENAREST)



Photo 3: Photo de famille autour de l'ancien Directeur de l'IRSH, Ludovic Obiang

- Vernissage : Dictionnaire des Expressions Idiomatiques LUMBU (23 Février 2024 – CENAREST)



- Installation des membres de la nouvelle Direction des Instituts par le Commissaire Général (07 Mars 2024 – CENAREST)





Photo 1: Photo de famille autour du Commissaire Général (CG) du CENAREST.

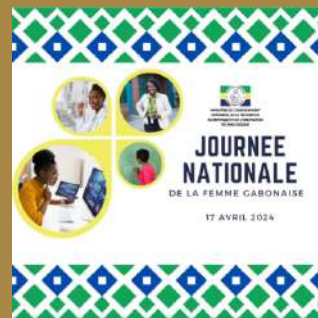
- **Journée internationale de la femme** (08 Mars 2024)



- **Réunion de rentrée avec la nouvelle Direction de l'IRSH** (15 Mars 2024)



- **Journée nationale de la femme** (17 Mars 2024)



- **Vernissage du livre: La XIIIème Législature de l'Assemblée Nationale du Gabon (2019 - 2023)** (19 Mars 2024 GREPOD / Palais Léon MBA - Assemblée Nationale de la Transition)





- **Formation sur les NTIC (Bureau National AUF-GABON)**
(du 27 mars au 02 Avril 2024 - AUF/UOB)



Photo 1: Mr. Gerda, le formateur

Photos 2 à 6: Les participants à la formation (IRSH-CENAREST et l'IUSO)



• **Formation sur "La rédaction des projets scientifiques" (Bureau National AUF-GABON)**

(12, 15 et 16 Avril 2024 - CENAREST)



Photo 1: Le Directeur de l'IRSH (Alphonse Ndingui) autour du Pr. Patrick Mouguiama-Daouda et du Directeur de l'AUF (Guy-Roger Nguéma Ndong).

Photos 2 à 11 : L'ensemble des participants à la formation



PRESENTATION DES AUTEURS

BADJINA EGOMBENGANI Linda Joëlle est chargée de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle à l'IRSH-CENAREST. Son champ d'investigation est le changement social appliqué aux communautés de pêcheurs artisans de l'Estuaire du Gabon.

E-mail: blindaegombengani@yahoo.fr

TOUNG NZUE Jérôme est sociologue, Essayiste et Consultant. Il est Chargé de Recherche (CAMES) à l'IRSH-CENAREST. Ses recherches portent essentiellement sur la gouvernance politique et sur la dimension socio-politique du sous-développement. Toung Nzue est l'auteur de plusieurs articles scientifiques, de quelques ouvrages et de nombreux rapports d'enquêtes socio-économiques.

E-mail: toungzue@live.fr

BALONDJI Steeve-Thierry est Docteur de l'EHESS et Chargé de Recherche en Sociologie au LAREFSAC (DRDS) à l'IRSH. Ces recherches portent sur la Famille, le Couple, la Sexualité, le Corps et les Vulnérabilités.

E-mail: balondjisteeve@yahoo.fr

COMITE DE REDACTION

Directeur de rédaction

CR. MOUSSAVOU Georges

Rédacteur en Chef

MR. SALLAH Noëlline

Secrétaire de rédaction

CR. RENAMY ZIZA SOUGOU Judith Rachel

Membre du comité de rédaction

Dre. EKANG MVE Arielle

CR. BADJINA EGOMBENGANI Linda Joëlle

Comité de lecture

MR. ETOUGHE-EFE Jean-Emery, MR. SALLAH Noëlline, CR. MOUSSAVOU Georges, CR. RENAMY ZIZA SOUGOU Judith Rachel, Dre. EKANG MVE Arielle, CR. BADJINA EGOMBENGANI Linda Joëlle, Dre. NDEMBI NDEMBI Aimée Patricia, CR. AGYUNE NDONE Fabrice, CR. BALONDJI Steeve-Thierry, CR. BIVEGHE BI NDONG Wilfried, Dre. MAYILA Inna épouse GAWANDJI O., Dre. MOGOA BOUSSENGUI Amélie, Dr. MISSIOUMBOU Paul, CR. TOUNG NZUE Jérôme, Dr. BOUNDAT BOUNDAT, Dr. TSAMBA-NDZEDY MOUGHOA Rosamour Gassien Aimar, Dre. BOUNGAT OSSAWA Odile, Dr. MBOMO Boris, Technicienne Supérieure de Recherche AZINNONGBE Prisca épouse NGUIMBI

BP : 846 Libreville

DRDS / IRSH / CENAREST

E-mail:

bulletindynamiquessociales@gmail.com

Prix unique : 1000 FCFA

Conception et mise en forme:

RENAMY ZIZA SOUGOU Judith Rachel